



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23079095***

Greffe

- 6 JUIN 2023N° d'entreprise : **844 971 849****Nom**(en entier) : **Groupe Terre**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **rue de Milmort, 690 à 4040 Herstal****Objet de l'acte : Nomination du commissaire-réviseur aux comptes**

(Extrait) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 10-02-2023

1. Renouvellement du mandat du commissaire - réviseur aux comptes

Sa mission :

- Contrôle des comptes statutaires pour Groupe Terre ;
- Assurer qu'il n'y a pas d'anomalies significatives dans les comptes ;
- Veille au respect des normes internationales ;
- Conserve la responsabilité de la direction concernant les fraudes et/ou erreurs dans les comptes.

Est nommé par l'Assemblée générale en tant que commissaire-réviseur des comptes de la société à partir de ce jour pour une période de 3 ans allant jusqu'à l'AG ordinaire de 2025 le cabinet Saintenoy, Comhaire & Co SCPRL, rue J. d'Andrimont 33 boîte 62, 4000 Liège, représenté par Monsieur David Demonceau, réviseur d'entreprise. Il révisera les comptes 2022, 2023 et 2024.

(...)

François Malaise
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).